

354. L'Organe ne doute pas que la stratégie nationale antidrogue révisée sera mise au point et adoptée sans délai, et que le Suriname disposera très bientôt de la législation et des mécanismes nécessaires pour lutter contre le blanchiment des capitaux et pour prévenir le détournement des produits chimiques.

Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

Principaux faits nouveaux

355. Grâce à l'action énergique des services de détection et de répression et aux efforts soutenus dans le domaine des activités de substitution et de l'élimination des cultures illicites, la production illicite d'opium dans la région a continué de diminuer. Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, en particulier, s'agissant de la culture illicite de pavot à opium et de la production illicite d'opium le déclin observé ces cinq dernières années s'est poursuivi. Au Myanmar, environ 7 % des cultures illicites de pavot à opium auraient été détruites en 2002 grâce aux efforts d'éradication, ce qui s'ajoute aux superficies précédemment nettoyées. En République démocratique populaire lao, la superficie totale cultivée illicitement en pavot à opium a diminué entre 2001 et 2002. La Thaïlande, qui continue à mettre en œuvre des programmes de développement des régions montagneuses et à prendre des mesures de réduction des cultures illicites, n'est plus une principale source d'opium ni d'héroïne. Le Viet Nam a lui aussi considérablement réduit les cultures illicites de pavot à opium sur son territoire ces 10 dernières années, de sorte que les superficies ainsi cultivées sont maintenant négligeables.

356. Comme la culture du pavot à opium a repris à une échelle relativement grande en Afghanistan, le Myanmar réoccupe le deuxième rang mondial pour la production illicite d'opium, sa production ayant été réduite de moitié environ par rapport à 1996. S'agissant des saisies d'opiacés en Asie du Sud-Est, la tendance générale est à la stabilité ou à la baisse sauf en Chine, où leur augmentation témoigne à la fois de la progression de l'abus de drogues et de l'intensification des activités de détection et de répression.

357. La fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine, en particulier de méthamphétamine, en Asie de l'Est et du Sud-Est sont

toujours préoccupants. De nombreux pays de la région ont signalé une augmentation notable de l'abus de méthamphétamine ces dernières années. Au Japon, aux Philippines, en République de Corée et en Thaïlande, les amphétamines (et surtout la méthamphétamine) sont les drogues qui posent le plus problème. En Thaïlande, l'abus d'opiacés, contrairement à celui de méthamphétamine, est en recul constant. Le Japon, pour sa part, est confronté à une troisième vague d'abus de stimulants depuis la Seconde Guerre mondiale.

358. Les opérations de détection et de répression ont abouti à d'importantes saisies d'amphétamines dans la région. On estime que plus 70 % des saisies d'amphétamines dans le monde ont été réalisées en Asie de l'Est et du Sud-Est, principalement en Chine et en Thaïlande. Ces dernières années, l'essentiel de la fabrication mondiale de stimulants de type amphétamine, ecstasy exceptée, a eu lieu dans cette région. D'une manière plus spécifique, la fabrication de comprimés de méthamphétamine constitue une menace croissante pour les autres régions. L'augmentation des saisies et de l'abus de méthamphétamine en Europe et aux États-Unis en témoigne.

359. Le taux d'infection à VIH parmi les toxicomanes qui s'injectent la drogue reste très élevé dans la région, et il dépasse les 70 % dans certains pays.

Adhésion aux traités

360. Sur les 16 États de la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, seuls 11 sont parties aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'Organe s'inquiète de ce que le Cambodge et la République populaire démocratique de Corée ne soient encore parties à aucun de ces traités. Le Cambodge a pris des dispositions en vue de les ratifier, ce que l'Organe l'encourage à faire sans plus tarder. L'Organe accueille avec satisfaction les informations provenant de la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles les autorités de ce pays envisageraient d'adhérer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, et il les engage vivement à prendre des mesures concrètes en ce sens. Il invite de même l'État nouvellement indépendant du Timor-Leste à devenir au plus vite partie à ces traités.

361. L'Organe se félicite que la Thaïlande ait adhéré en mai 2002 à la Convention de 1988. La Mongolie et la République démocratique populaire lao n'ont pas encore adhéré à cette convention.

362. L'Organe invite également le Myanmar et la République démocratique populaire lao à devenir parties sans plus attendre au Protocole de 1972 portant amendement de la Convention de 1961.

Coopération régionale

363. Réagir de façon coordonnée face aux drogues reste une priorité pour les signataires du mémorandum d'accord conclu en 1993 entre les pays du bassin du Mékong⁴⁹ (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et le PNUCID. Lors de la réunion annuelle des hauts responsables tenue en mai 2002, à Beijing, le bilan des progrès réalisés dans la coopération en matière de contrôle des drogues depuis la signature du mémorandum a été fait, et des mesures de lutte contre la propagation de l'infection à VIH et du sida parmi les toxicomanes en Asie de l'Est et du Sud-Est ont été convenues.

364. Les activités menées dans le cadre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont également un élément important des efforts de contrôle des drogues dans la région. Les pays membres de l'ANASE et la Chine ont organisé la première réunion des équipes de travail constituées aux fins des activités de coopération pour faire face aux drogues dangereuses (plan d'action ACCORD), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en novembre 2001.

365. Un certain nombre d'autres actions de dimension régionale ont été entreprises pour faire face à des problèmes spécifiques liés à la drogue. Ainsi, en août 2002 des représentants de l'Australie, de la Chine, du Japon, du Myanmar, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande ont participé à Zhongshan (Chine) à un forum consacré à la coopération dans la lutte contre le trafic d'amphétamines en Asie.

366. L'Organe se félicite des efforts qui continuent d'être déployés sur le plan bilatéral pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues, et notamment de l'accord bilatéral relatif à la mise en place de bureaux de liaison le long des frontières séparant le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande et le Viet Nam. De tels accords sont essentiels pour promouvoir la coopération transfrontière dans le domaine de la détection et de la répression en matière de drogues. Plusieurs pays de la région tels que, tout récemment, la Chine et la Thaïlande, ont déjà procédé à des échanges d'attachés de liaison en matière de drogues.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

367. L'Organe invite les autorités thaïlandaises à promulguer la loi sur la réinsertion des toxicomanes telle qu'elle a été modifiée, en vue de s'attaquer aux graves problèmes de toxicomanie auxquels la Thaïlande est confrontée.

368. Dans l'espoir de décourager le trafic de méthamphétamine, certains pays de la région ont augmenté les peines prévues en cas d'infractions liées aux drogues. En décembre 2001, le Sénat thaïlandais s'est prononcé en faveur d'un amendement disposant que toute personne détenant 15 comprimés de méthamphétamine ou plus serait considérée comme un revendeur, et passible à ce titre de peines plus sévères. Aux Philippines également, les peines prévues pour trafic de méthamphétamine ont été augmentées en juin 2002.

369. L'Organe s'inquiète de ce que trois pays de la région, à savoir l'Indonésie, le Myanmar et les Philippines, figurent toujours sur la liste des pays ou territoires qui ne coopèrent pas avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, même si ce dernier a pris acte des progrès qui y ont été réalisés. L'Indonésie et le Myanmar ont promulgué en avril et en juin 2002, respectivement, des lois contre le blanchiment d'argent. Celle adoptée en Indonésie prévoit des peines sévères à l'encontre des personnes jugées coupables de blanchiment, l'obligation pour les institutions financières de communiquer des informations et la création d'un bureau chargé des enquêtes financières. Aux Philippines, les règlements d'application de la loi antiblanchiment de 2001 sont entrés en vigueur en avril 2002. L'Organe invite l'Indonésie, le Myanmar et les Philippines à appliquer sans plus tarder ces nouvelles lois contre le blanchiment d'argent.

370. Au Japon, 90 % de toutes les infractions liées aux drogues impliquent des stimulants. Pour faire face à ce phénomène ainsi qu'à d'autres problèmes liés aux drogues, les autorités ont appliqué une stratégie quinquennale de prévention de l'abus de drogues pour la période 1998-2002. L'Organe leur serait reconnaissant de bien vouloir lui faire part, ainsi qu'aux autres pays intéressés, des enseignements qu'elles ont pu en tirer.

371. La République démocratique populaire lao applique avec succès son plan quinquennal pour l'élimination des cultures illicites de pavot à opium d'ici à 2005. Grâce aux activités de substitution et aux actions de

détection et de répression, la superficie totale des cultures illicites a été réduite entre 2001 et 2002. L'Organe se félicite de ces résultats et invite le Gouvernement lao à poursuivre ses efforts et à renforcer son programme d'activités de substitution.

372. Les pays de la région accordent de plus en plus d'attention au traitement et à la réinsertion des toxicomanes. Le Myanmar a ainsi mis en place 42 nouveaux centres de traitement de la toxicomanie au sein des hôpitaux publics dans l'ensemble du pays, dans le cadre d'un plan de contrôle des drogues sur 15 ans. Ces centres mèneront également des activités de prévention des maladies liées à la drogue, comme le sida.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

373. On dispose de peu d'informations concernant la production, le trafic et l'abus de cannabis en Asie de l'Est et du Sud-Est. Cela étant, certains éléments laissent penser que cette drogue continue de faire l'objet d'un abus massif dans la région, en particulier dans les pays où il est cultivé illicitement. Le Cambodge reste l'un des principaux fournisseurs de cannabis tant pour la région que pour d'autres parties du monde. Le cannabis est également cultivé, à moindre échelle, à Java et à Sumatra (Indonésie), aux Philippines, dans le sud de la République démocratique populaire lao et dans le nord-est de la Thaïlande.

374. En 2002, comme les années précédentes, la culture illicite du pavot à opium a régressé au Myanmar et en République démocratique populaire lao, celle-ci venant au deuxième rang dans la région, après le Myanmar, pour ce qui est des superficies totales cultivées. Les superficies cultivées en pavot à opium en République populaire lao représentent au total environ 20 % de celles cultivées au Myanmar. En Thaïlande et au Viet Nam, le pavot à opium est toujours cultivé, mais à petite échelle et cette culture a considérablement reculé ces 10 dernières années.

375. Malgré cet important recul de la production illicite de pavot à opium en Asie de l'Est et du Sud-Est, la région reste au deuxième rang mondial en tant que source d'opium et d'héroïne. Bien que de grosses quantités d'héroïne fabriquées dans les zones frontalières du Myanmar continuent de transiter par la Thaïlande, c'est la Chine qui est maintenant le principal pays de destination et de transit de la drogue et l'augmentation sensible des saisies d'héroïne qui y ont été réalisées ces cinq dernières

années en témoigne. De grosses quantités d'héroïne transitent aussi par le Cambodge, la Chine, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. Les trafiquants d'héroïne dans la région ont su vite tirer parti de l'amélioration des moyens de transport. L'Australie demeure l'une des principales destinations de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Est. La contrebande vers le Myanmar des produits chimiques nécessaires à la transformation de la morphine en héroïne, notamment l'anhydride acétique, en provenance de pays voisins, principalement la Chine et l'Inde, se poursuit.

376. La proximité géographique des pays de la région avec les zones de production du Triangle d'Or a favorisé l'abus massif d'opiacés, mais l'opiomanie continue de reculer. Parmi les toxicomanes officiellement recensés au Myanmar, les héroïnomanes sont désormais plus nombreux que les opiomanes. Dans l'État de Shan au Myanmar cependant, 2,4 % des personnes de plus de 15 ans fument quotidiennement de l'opium, et les estimations pour la République démocratique populaire lao sont comparables. Pour ce qui est de l'abus d'héroïne, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre de la région. Si le nombre de nouveaux héroïnomanes diminue en Thaïlande, l'héroïnomanie progresse en Chine, au Myanmar et au Viet Nam. Par contre, la République démocratique populaire lao ne compte toujours que peu d'héroïnomanes par rapport aux autres pays de la région.

377. La propagation de plus en plus rapide de l'infection à VIH et du sida le long des itinéraires de trafic dans la région est un phénomène préoccupant. L'abus de drogues par voie intraveineuse est devenu l'un des principaux vecteurs de l'épidémie. Selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'infection à VIH prendrait des proportions d'épidémie parmi les toxicomanes qui s'injectent la drogue dans certaines provinces chinoises, où le taux de prévalence dépasse les 70 % au sein de certains groupes de toxicomanes. Par ailleurs, au Myanmar et en Thaïlande plus de la moitié des toxicomanes s'injectant la drogue sont déjà contaminés. Des études révèlent également que le partage des seringues est une pratique très courante au Viet Nam, ou plus de 60 % des personnes séropositives sont des toxicomanes.

Substances psychotropes

378. La fabrication illicite de méthamphétamine a considérablement progressé dans la région. Il y a toujours

des indices donnant à supposer que la fabrication d'héroïne fait de plus en plus souvent place à celle de méthamphétamine, en particulier au Myanmar. Cette dernière continue d'être fabriquée clandestinement à grande échelle à la frontière séparant le Myanmar de la Thaïlande, ainsi qu'en Chine et aux Philippines.

379. L'éphédrine utilisée pour fabriquer clandestinement de la méthamphétamine dans la région, qui provient de détournements, est passée en contrebande depuis la Chine et l'Inde. La caféine, utilisée comme adjuvant dans la fabrication illicite de méthamphétamine, fait principalement l'objet d'un trafic à destination du Myanmar via la frontière thaïlandaise, trafic qui a atteint des proportions telles que les autorités thaïlandaises appliquent des contrôles à cette substance dans les provinces du nord.

380. La méthamphétamine reste la drogue qui pose le plus problème au Japon, aux Philippines et en Thaïlande. Le Ministère thaïlandais de la santé estime que trois millions de personnes, soit environ 5 % de la population, consomment régulièrement de la méthamphétamine, ce qui ferait de ce pays le premier consommateur de cette substance par habitant. Les autorités japonaises ont également signalé une augmentation de l'abus de stimulants, bien que les quantités saisies aient diminué ces dernières années.

381. L'abus de méthamphétamine serait également en forte hausse au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. En Chine, les arrestations liées à la méthamphétamine se sont multipliées. Au Cambodge, le taux d'abus d'amphétamines parmi les enfants des rues a fortement augmenté.

382. L'Organe reste préoccupé par l'augmentation de l'abus de MDMA (ecstasy) dans la région, en particulier parmi les jeunes. La progression de la demande illicite est reflétée dans les saisies record de comprimés d'ecstasy qui ont été réalisées en Chine et en Thaïlande. Le marché illicite de cette substance serait particulièrement important en Indonésie, où un laboratoire clandestin de fabrication a été démantelé en mai 2002. Même si la fabrication illicite de MDMA (ecstasy) en Asie de l'Est et du Sud-Est est semble-t-il en hausse, on estime que l'essentiel de la MDMA (ecstasy) saisie dans la région proviendrait toujours d'Europe occidentale.

Missions

383. En septembre 2002, l'Organe a dépêché une mission en Chine. Il prend note avec satisfaction des efforts soutenus entrepris par ce pays pour s'acquitter de ses obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. En 2001, les autorités chinoises ont mis au jour plus de 110 000 infractions liées à la drogue et elles ont saisi 13,2 tonnes d'héroïne, 4,8 tonnes de méthamphétamine et plus de 200 tonnes de précurseurs. Le Gouvernement chinois a fait du contrôle des drogues l'une de ses stratégies nationales prioritaires, et il a incorporé celle-ci dans son programme de développement économique et social. La coopération de la Chine avec l'Organe a été fructueuse, et ce pays a régulièrement communiqué à l'Organe des données de grande qualité.

384. L'Organe apprécie particulièrement les diverses mesures et initiatives prises par le Gouvernement chinois pour surveiller de manière efficace les échanges internationaux de précurseurs et pour vérifier la légitimité des transactions portant sur ces substances. Le gouvernement a eu un rôle actif dans l'Opération "Purple" et dans l'Opération "Topaz". Des préoccupations persistent néanmoins en ce qui concerne les détournements de précurseurs de la fabrication et de la distribution locales et la contrebande dont ils font l'objet à destination de l'étranger, en particulier depuis certaines provinces chinoises. L'introduction de mesures permettant de contrôler efficacement la fabrication et le mouvement dans le pays de toutes les substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 devrait permettre de dissiper ces préoccupations.

385. L'Organe est convaincu que les autorités chinoises continueront à coopérer avec lui pour trouver les meilleurs moyens d'assurer l'application dans tout le pays des dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

386. En juin 2002, l'Organe a dépêché une mission en République populaire démocratique de Corée en vue d'y faire le point sur l'application par les autorités des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. La population de ce pays n'est dans l'ensemble touchée ni par l'abus ni par le trafic de drogues. Les autorités s'inquiètent des informations ayant circulé ces dernières années, selon lesquelles le territoire de leur pays pourrait avoir été utilisé pour la contrebande de stimulants de type amphétamine à destination d'autres pays, et elles ont fait

savoir qu'elles étaient disposées à coopérer, aux niveaux régional et international en vue de lutter de manière concertée contre les problèmes de contrôle des drogues.

387. L'Organe a constaté que la République populaire démocratique de Corée attachait une grande importance au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes. La législation et la politique nationales y relatives sont conformes aux objectifs des traités internationaux en la matière, et les règlements en vigueur semblent être efficaces. L'Organe se félicite que le Gouvernement de ce pays ait décidé de préparer une nouvelle législation d'ensemble en vue de la mettre en pleine conformité avec les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, en particulier celle de 1988.

388. L'Organe se félicite que les autorités collaborent davantage avec lui, et il compte qu'elles continueront de faire le nécessaire pour s'acquitter de leurs obligations au regard des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en matière de communication des informations. L'Organe prend acte de l'intention du Gouvernement de ratifier les conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

389. En mai 2002, l'Organe a examiné les mesures prises par le Japon en application des recommandations qu'il lui avait adressées à l'issue de sa mission dans ce pays en juin 1999. Les autorités japonaises continuent d'appliquer strictement les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, dispositions qui continuent d'être incorporées dans différents textes de loi et décrets.

390. Les autorités japonaises communiquent désormais à l'Organe en temps voulu toutes les informations exigées en vertu des conventions. Il ressort de ces informations que les contrôles sur la fabrication et le commerce licites sont complets et efficaces. La Stratégie quinquennale de prévention pour la période 1998-2002 énumère de façon détaillée les activités menées dans ce pays en matière de contrôle des drogues. L'Organe invite les autorités japonaises à en évaluer précisément l'effet sur l'abus de drogues et à faire part de son expérience, notamment en ce qui concerne le traitement des consommateurs de stimulants, aux autres pays. Après avoir culminé en 1999, la quantité de stimulants saisis a diminué ces dernières années et le nombre des infractions et des arrestations liées aux stimulants est resté globalement stable. Les autorités japonaises ont redoublé d'efforts pour combattre

la troisième vague d'abus de stimulants qui s'est amorcée dans les années 1990 dans ce pays.

Asie du Sud

Principaux faits nouveaux

391. Le terrorisme est devenu l'un des principaux sujets de discussion des réunions nationales et régionales sur les questions relatives au contrôle des drogues. Ainsi, au onzième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), qui s'est tenu à Katmandou (Népal) en janvier 2002, les participants ont reconnu les liens entre le terrorisme et le trafic de drogues et réaffirmé leur engagement à renforcer l'Unité de surveillance du terrorisme et le Service de surveillance des infractions liées à la drogue de l'ASACR.

392. Les interventions militaires en Afghanistan et le renforcement des mesures de sécurité à la frontière indo-pakistanaise ont eu pour effet de perturber momentanément le trafic d'héroïne entre l'Asie du Sud-Ouest et l'Inde. L'Organe appelle l'attention des États d'Asie du Sud sur la reprise de la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan et sur l'existence possible de stocks importants d'opiacés en Asie du Sud-Ouest. Si des mesures strictes ne sont pas prises pour réduire l'offre illicite de drogues en Afghanistan, le trafic de drogues retrouvera son ampleur d'autrefois.

393. Le cannabis et l'opium demeurent les principales drogues faisant l'objet d'abus dans les pays d'Asie du Sud. L'abus d'héroïne et de substances pharmaceutiques psychoactives est toutefois également répandu. S'agissant de l'abus d'héroïne, même les Maldives, qui n'avaient jusqu'il y a peu pas de réel problème d'abus de drogues, signalent à présent l'abus d'une héroïne base de qualité inférieure appelée "héroïne brune". Dans l'ensemble des pays d'Asie du Sud, la progression de l'abus d'héroïne est en partie imputable aux effets résiduels du trafic de transit d'envois d'héroïne venant d'Asie du Sud-Ouest et, dans une moindre mesure, d'Asie du Sud-Est, et à destination généralement de l'Europe, mais aussi des États-Unis.

394. Les mesures de contrôle de la fabrication et de la distribution locales de substances pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes ne sont pas toujours rigoureusement

appliquées. L'Inde dispose d'un cadre juridique qui prévoit des procédures strictes de licence, des dispositions en matière de contrôle et des sanctions pénales sévères, mais l'Organe demande instamment au Gouvernement indien de veiller à ce que ces mesures soient effectivement appliquées pour prévenir les détournements et l'abus de drogues.

Adhésion aux traités

395. Sur les six États d'Asie du Sud, cinq sont parties à la Convention de 1961, quatre à la Convention de 1971 et les six à la Convention de 1988. En dépit des appels répétés lancés par l'Organe, le Bhoutan n'est toujours pas partie à la Convention de 1961 ni à la Convention de 1971, et le Népal n'est toujours pas partie à la Convention de 1971. L'Organe prie instamment le Bhoutan et le Népal de devenir parties auxdites Conventions sans plus tarder.

Coopération régionale

396. Les conseillers juridiques de l'ASACR, à leur réunion tenue à Colombo en mai 2002, ont recommandé plusieurs mesures pour garantir l'application effective de la Convention de l'ASACR sur les stupéfiants et les substances psychotropes, notamment le renforcement du Service de surveillance des infractions liées à la drogue et l'harmonisation de la législation interne pour donner effet à la Convention. Le nouveau Comité technique du développement social sera chargé des questions liées à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réinsertion des toxicomanes.

397. Compte tenu des grandes quantités de précurseurs chimiques fabriquées et vendues en Asie du Sud, l'Organe se félicite des activités régionales menées dans les États membres de l'ASACR dans le domaine du contrôle des précurseurs, qui visent à renforcer les mécanismes de contrôle et les capacités de détection et de répression et, partant, à prévenir le détournement des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

398. L'Inde a conclu des accords bilatéraux pour le contrôle des drogues avec 15 pays. Un traité d'entraide judiciaire a été signé en octobre 2001 par l'Inde et les États-Unis. La coopération entre l'Inde et le Myanmar repose sur l'organisation périodique de réunions de travail à la frontière ou de réunions au niveau des décideurs à Yangon ou à New Delhi. L'Inde et

Sri Lanka poursuivent leur dialogue au niveau opérationnel en vue de coordonner leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues. L'Organe se félicite des réunions de coordination frontalières entre l'Inde et le Pakistan sur les questions de sécurité, notamment sur le trafic de drogues.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

399. En octobre 2001, le Gouvernement indien a apporté d'importantes modifications à la loi relative aux stupéfiants et aux substances psychotropes de 1985 en vue de la rendre plus efficace. Parmi ces modifications figurent des dispositions relatives à la libération sous caution ainsi que des dispositions sur la criminalisation du blanchiment du produit du trafic de drogues, la rationalisation de l'échelle des peines, les enquêtes sur les détournements de précurseurs chimiques et les opérations de livraison surveillée.

400. En Inde, le projet de loi qui vise à criminaliser le blanchiment d'argent a été finalisé; ce projet exigerait la communication d'informations par les institutions financières et les intermédiaires et prévoirait la saisie et la confiscation des avoirs provenant du crime. Bien que l'Inde ne soit pas une place financière importante, les activités de blanchiment d'argent sont organisées dans le cadre du système bancaire parallèle appelé *hawala*. Ce système permet de transférer d'importantes sommes d'argent d'un pays à un autre.

401. L'Organe note avec préoccupation que le Népal n'a pas pris de mesures législatives pour lutter contre le blanchiment d'argent, promouvoir l'entraide judiciaire et protéger les témoins. Le Gouvernement népalais n'a pas non plus déposé les amendements prévus à sa loi douanière aux fins du contrôle des précurseurs chimiques ni élaboré de loi sur la saisie des avoirs ou sur les associations de malfaiteurs. L'Organe prie le Gouvernement népalais de prendre les mesures législatives voulues sans plus tarder.

402. Aux Maldives, une enquête d'évaluation rapide, qui est presque terminée, facilitera l'élaboration d'un plan-cadre national pour le contrôle des drogues. L'Organe invite les autorités maldiviennes à renforcer leurs activités de contrôle des drogues.

403. En Inde, il a été réalisé une enquête nationale sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues qui comprend une enquête

d'évaluation rapide et une enquête nationale sur les ménages, et il est actuellement mis en place un système de surveillance de l'abus de drogues pour exploiter les informations obtenues par le biais des centres de désintoxication. Des programmes de réduction de la demande illicite de drogues sont exécutés dans la plupart des États de l'Inde ainsi qu'à Sri Lanka, mais ils devraient être renforcés compte tenu de la progression de l'abus de drogues dans ces deux pays.

404. À Sri Lanka, le Conseil national de contrôle des drogues a poursuivi sa campagne nationale d'éducation en matière de drogues et a continué à organiser des séminaires pour les juges, des stages de formation pour les forces de police, des séminaires de sensibilisation aux drogues pour les élèves et étudiants, les enseignants et les parents, des programmes de formation sur la prévention de l'abus des drogues et des programmes de désintoxication dans des centres de désintoxication résidentiels. Des programmes de déjudiciarisation en faveur des toxicomanes non violents sont également mis en œuvre dans certaines prisons à Sri Lanka.

405. Au Népal, malgré le renforcement des capacités et des compétences des services de détection et de répression, les mesures de contrôle douanier et de contrôle aux frontières demeurent insuffisantes, en particulier le long de la frontière avec l'Inde. L'Organe note avec satisfaction que le Narcotics Drug Control Law Enforcement Unit s'attache à coopérer avec ses homologues d'Asie du Sud et d'autres régions en vue d'identifier et d'arrêter les trafiquants tant au Népal qu'à l'étranger.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

406. Il y a culture illicite et abus de cannabis dans la totalité des pays d'Asie du Sud. Le Bhoutan, qui n'avait jamais auparavant signalé de problèmes d'abus de drogues, s'est récemment dit préoccupé par la culture et l'abus de cannabis, en particulier parmi les jeunes. Jusqu'à une époque récente, aucun cas d'abus de cannabis n'avait été signalé dans ce pays, bien que cette plante y pousse à l'état sauvage dans des régions isolées. Les autorités bhoutanaises s'efforcent d'éradiquer autant de cultures que possible et offrent une aide aux toxicomanes.

407. La culture du cannabis destiné à la production de résine et de feuilles de cannabis ainsi que l'abus de cette substance sont répandus en Inde et au Népal. Les saisies effectuées en 2002 indiquent que de grandes quantités de cannabis sont acheminées du Jammu-et-Cachemire vers le Gujarat et le Mumbai. En Inde, le cannabis produit dans le pays ou introduit en contrebande depuis le Népal est essentiellement destiné à la consommation locale. Au Népal, la culture illicite de variétés plus puissantes que celles qui poussent à l'état sauvage prend de l'ampleur, particulièrement dans les régions de plaine.

408. À Sri Lanka, le cannabis est essentiellement consommé dans les régions méridionale et orientale. Au Bangladesh, la consommation de cette substance est une pratique traditionnelle. Outre une variété de qualité médiocre cultivée illicitement dans le pays, du cannabis est introduit en contrebande dans le pays depuis l'Inde et le Népal. Des campagnes d'éradication sont menées dans tous les pays d'Asie du Sud où le cannabis fait l'objet d'une culture illicite. Aux Maldives, si la drogue la plus consommée reste le cannabis, qui est introduit en contrebande à partir d'autres pays de la région, on constate une aggravation de l'abus d'autres drogues.

409. En Inde, les différentes instances chargées du contrôle des drogues, en particulier le Bureau central des stupéfiants et le Bureau de contrôle des stupéfiants, continuent de prendre des mesures pour juguler le trafic et l'abus de drogues dans le pays. Le Bureau central des stupéfiants supervise le programme relatif à la production licite d'opium et l'industrie chimique indienne, tandis que le Bureau de contrôle des stupéfiants est chargé des mesures de lutte contre le trafic de drogues et de la coordination en matière de détection et de répression.

410. Les mesures de contrôle de la production licite d'opiacés en Inde ont été renforcées grâce à l'amélioration des levés pendant la saison de croissance et à une vigilance accrue pendant la période d'incision des capsules de pavot. Par ailleurs, l'accord conclu avec les États-Unis concernant des levés conjoints des cultures licites de pavot à opium permettra de disposer de données scientifiques plus solides pour fixer le rendement minimum exigé des cultivateurs. Le Bureau central des stupéfiants a continué d'intensifier les contrôles pour prévenir le détournement de l'opium produit licitement. En Inde, il

est cultivé illicitement du pavot à opium dans les États, de Himachel Pradesh, d'Uttar Pradesh et, surtout, d'Arunachal Pradesh, dans le nord-est, principalement pour satisfaire les besoins des toxicomanes locaux.

411. L'Inde lutte contre la culture illicite d'opium de façon méthodique en combinant informations obtenues par télédétection, mesures d'éradication annuelles et programmes d'activités de substitution. Les autorités indiennes envisagent également la possibilité d'utiliser un système aérien ou satellitaire pour surveiller les cultures licites et illicites de pavot à opium dans tout le territoire.

412. Certaines quantités d'opium produit illicitement, ainsi que d'opium produit licitement mais détourné, sont transformées en héroïne dans des laboratoires clandestins en Inde. Ces laboratoires produisent en général de l'héroïne base brune de qualité médiocre (appelé "brown sugar"), mais les saisies et les données des services de renseignement indiquent que du chlorhydrate d'héroïne (appelé "héroïne blanche") est également fabriqué. Les saisies effectuées au cours du premier semestre de 2002 révèlent la persistance d'un trafic important d'héroïne fabriquée illicitement en Inde.

413. Une partie de l'héroïne fabriquée en Inde est destinée à la consommation locale: les opiomanes, changeant de drogue de prédilection, se tournent à présent vers l'héroïne et essentiellement l'héroïne brune. Une autre partie est destinée à la contrebande vers les pays voisins, tels le Bangladesh et Sri Lanka, ou vers des pays d'autres régions, bien que les quantités soient moins importantes comparées à celles qui font l'objet d'un trafic depuis l'Afghanistan et le Myanmar. L'Inde est également un pays de transit de l'héroïne, principalement acheminée d'Afghanistan par la frontière indo-pakistanaise et, dans une moindre mesure, du Myanmar. Les envois d'héroïne acheminés à travers l'Inde semblent être essentiellement destinés à des pays d'Europe et, dans une moindre mesure, aux États-Unis.

414. Des envois illicites de drogue ont continué d'être transportés clandestinement par mer, principalement à bord de petites embarcations, entre les côtes du sud de l'Inde, notamment le sud de la côte de Coromandel, et la côte occidentale de Sri Lanka. Colombo reste un point de transbordement des drogues transitant par l'Inde vers d'autres destinations. À Sri Lanka, les services de répression et l'armée ont été mobilisés par

le conflit avec les Tigres tamouls, et les 1 760 kilomètres de côtes n'ont donc pu être surveillées de manière adéquate. On a constaté dans ce pays une intensification des opérations de transbordement de stupéfiants provenant d'Asie du Sud. Les problèmes de drogue sont relativement peu importants à Sri Lanka mais l'abus de stupéfiants, en particulier d'héroïne, y est en hausse modeste, mais constante.

415. Il se peut que le pavot à opium soit cultivé à petite échelle au Bangladesh et au Népal, mais la quasi-totalité de l'héroïne saisie dans ces deux pays provenait d'Asie du Sud-Est ou du Sud-Ouest. Le Népal et le Bangladesh sont utilisés par les trafiquants de drogues comme pays de transit. Dans ces deux pays, ainsi qu'aux Maldives et à Sri Lanka, c'est l'héroïne brune qui est consommée localement. Les trafiquants de drogues internationaux utilisent probablement les zones côtières du Bangladesh pour le transbordement de drogues provenant du Triangle d'Or sur des navires de haute mer à destination de l'Occident.

416. Des produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants font l'objet d'un abus dans l'ensemble des pays d'Asie du Sud. En Inde, selon l'enquête nationale sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues, la consommation par injection intraveineuse de dextropropoxyphène et de buprénorphine, deux analgésiques, a été signalée dans de nombreux États. Le dextropropoxyphène est devenu la drogue de prédilection dans certaines parties du pays car il coûte environ 10 fois moins cher que l'héroïne.

417. En Inde, des sirops antitussifs à base de codéine continuent d'être détournés pour être consommés sur place ou acheminés en contrebande vers le Bangladesh et le Myanmar. Par ailleurs, de grandes quantités de sirops antitussifs à base de codéine délivrés sur ordonnance en Inde sont introduits au Bangladesh. Le Népal a également fait état d'un abus de médicaments licites à base de codéine. À Sri Lanka, les toxicomanes privilégient, pour remplacer l'héroïne, l'abus de préparations pharmaceutiques détournées des circuits licites.

418. L'importante industrie chimique indienne produit une grande variété de précurseurs chimiques et de produits chimiques essentiels, notamment de l'anhydride acétique, de l'acide *N*-acétylanthranilique, de l'acide anthranilique, du permanganate de potassium, de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine, du

1-phényl-2-propanone, ainsi que d'autres produits chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine. Les autorités indiennes contrôlent intégralement l'accès à plusieurs substances chimiques inscrites aux Tableaux de la Convention de 1988 (anhydride acétique, acide *N*-acétylanthranilique, éphédrine et pseudoéphédrine notamment), contrôlent les exportations et les importations de 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone, de 1-phényl-2-propanone, de méthyléthylcétone et de permanganate de potassium, et contrôlent les importations d'ergométrine, d'ergotamine et de pipéronal seulement. Elles ont décidé d'envisager de contrôler d'autres substances chimiques lorsqu'elles disposeront d'éléments démontrant que ces substances ont fait l'objet de détournements des entreprises indiennes.

419. À Sri Lanka, l'élaboration d'une législation sur le contrôle des précurseurs en est encore à son stade initial. Un code volontaire de conduite a été élaboré avec l'industrie chimique en vue de contrôler la fabrication et le commerce licites de précurseurs de stimulants de type amphétamine et d'empêcher leur détournement vers les circuits illicites. Le Ministère de l'intérieur népalais a rédigé des textes réglementant le contrôle des précurseurs, qui doivent encore être finalisés et adoptés.

Substances psychotropes

420. Les préparations pharmaceutiques contenant des substances psychotropes font l'objet d'un abus dans tous les pays d'Asie du Sud. Le problème est plus manifeste en Inde, où l'importante industrie pharmaceutique fabrique un large éventail de préparations contenant diverses substances psychotropes. Selon l'enquête nationale sur l'ampleur, les caractéristiques et les tendances de l'abus des drogues en Inde, les plus largement consommées sont les sédatifs et les anxiolytiques de type benzodiazépine, notamment le diazépam et le nitrazépam, ainsi que la buprénorphine.

421. L'Inde a considérablement renforcé ses mesures de contrôle applicables aux fabricants de substances psychotropes et aux détaillants, et des ordonnances sont exigées pour toutes les préparations contenant des substances placées sous contrôle. Toutefois, les détournements des circuits de distribution locaux se poursuivent, alimentant le marché illicite en Inde, ainsi

que dans d'autres pays. Au Bangladesh, il y a eu des cas d'abus par injection de buprénorphine, substance qui est introduite en contrebande depuis l'Inde.

422. L'abus de sédatifs et de tranquillisants est un problème relativement récent au Bangladesh. Afin d'y remédier, la vente de substances psychotropes est dorénavant subordonnée à l'obtention d'une licence. À Sri Lanka, le diazépam est la substance qui remplace le plus souvent l'héroïne en termes d'abus. L'Organe note avec préoccupation qu'en dépit de ses nombreux appels, Sri Lanka n'a pas encore adopté de mesures de contrôle relatives aux substances psychotropes, conformément à la Convention de 1971 et aux résolutions du Conseil économique et social y relatives.

423. L'abus de méthamphétamine est certes un phénomène relativement limité en Inde, mais des comprimés de méthamphétamine de contrebande provenant du Myanmar y ont été saisis. Les autorités maldiviennes signalent des cas d'abus d'ecstasy.

424. L'Organe note qu'il sera bientôt appliqué en Inde des mesures pour contrôler pleinement l'acide anthranilique, produit chimique utilisé dans la fabrication illicite de méthaqualone, qui se poursuit. Des saisies de méthaqualone ont été effectuées ces dernières années non seulement en Afrique du Sud mais aussi en Inde. Ainsi, en mai 2002, deux laboratoires de fabrication illicite de méthaqualone ont été démantelés en Inde, ce qui a débouché sur la saisie de plus de deux tonnes de méthaqualone.

Missions

425. Une mission de l'Organe s'est rendue à Sri Lanka en juin 2002. L'Organe se félicite de la détermination du Gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à appliquer des mesures rigoureuses de contrôle.

426. L'Organe est préoccupé par le fait que les mesures de contrôle applicables aux substances psychotropes à Sri Lanka ne sont pas encore entièrement conformes aux dispositions de la Convention de 1971 ni aux résolutions du Conseil économique et social y relatives et que les autorités sri-lankaises n'ont par conséquent pas soumis de rapports statistiques adéquats sur les importations de substances inscrites aux Tableaux III et IV de la Convention

de 1971. L'Organe tient à rappeler aux autorités que, si les substances psychotropes ne sont pas contrôlées de manière adéquate, il pourrait en résulter une augmentation des cas de détournement de ces substances vers le marché illicite. C'est pourquoi l'Organe recommande au Gouvernement sri-lankais de finaliser en toute priorité le projet de législation en matière de contrôle des drogues préparé il y a plus de cinq ans et d'adopter ce texte, ce qui lui permettra d'appliquer pleinement les dispositions des Conventions de 1971 et de 1988.

427. La contrebande d'héroïne vers Sri Lanka a progressé ces dernières années et l'abus d'héroïne, qui autrefois se limitait essentiellement à Colombo, s'étend à présent à l'ensemble du pays. Les services de détection et de répression devraient continuer de renforcer leurs activités de lutte contre ce trafic. L'Organe prie les autorités sri-lankaises de prendre des mesures spéciales contre l'abus, qui est largement répandu dans le pays, de préparations à base de cannabis.

Asie occidentale

Principaux faits nouveaux

428. En Afghanistan, la situation politique et sociale a favorisé la poursuite de la production du pavot à opium et le trafic d'opiacés à partir de ce pays. Ni le décret de l'Administration intérimaire interdisant la culture du pavot à opium, promulgué en janvier 2002, ni celui sur l'élimination des cultures illicites, d'avril de la même année, n'ont pu être appliqués sur une bonne partie du territoire afghan. En 2002, la production d'opium a retrouvé son niveau du milieu des années 1990. La contrebande d'opiacés d'origine afghane vers la République islamique d'Iran et le Pakistan et le trafic de transit par ces pays sont redevenus ce qu'ils étaient avant l'interdiction de la culture du pavot à opium imposée par les Taliban en 2000, comme le montrent les saisies effectuées dans ces pays. Le transit par les pays d'Asie centrale se poursuit, et cet itinéraire demeure l'un des plus importants pour l'acheminement illégal des drogues d'Afghanistan vers la Fédération de Russie, et, de là, vers les pays d'Europe orientale et occidentale.

429. Le trafic d'opiacés et de cannabis en Asie occidentale sape la stabilité économique et sociale de

certaines pays et menace la paix et la sécurité dans toute la région. La lutte contre le trafic de drogues doit donc demeurer l'une des priorités des consultations sur la sécurité régionale dans les États d'Asie centrale et du Caucase. La corruption liée au trafic de drogues continue de poser sérieusement problème dans toute l'Asie occidentale. Toutefois, l'Organe est convaincu que des mesures visant à prévenir la corruption et à atténuer la pauvreté contribueraient à régler le problème que pose la drogue dans la région.

430. Bien que l'on s'attende à une récolte abondante de pavot à opium en Afghanistan pour 2002, les prix des opiacés n'ont pas baissé, si ce n'est pour l'opium en République islamique d'Iran. Au contraire, ils ont continué d'augmenter au Pakistan et au Tadjikistan. En 2002, comme en 2001, le prix de l'héroïne sur les marchés illicites ne s'en est pas senti. L'opium et la morphine, dont il y avait pénurie en 2001, ont refait leur apparition en quantités plus que suffisantes sur les marchés illicites d'Asie occidentale et l'offre d'héroïne est toujours importante. Les quantités d'héroïne saisies dans les pays d'Asie centrale ont continué d'augmenter en 2002, ce qui est dû en partie à une meilleure efficacité des moyens d'interception. L'héroïne est, par ailleurs, plus pure qu'auparavant.

431. Les opiacés illicitement acheminés vers l'Europe et d'autres régions transitent par la plupart des pays d'Asie occidentale. Quant aux produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne, ils continuent d'être acheminés en sens inverse. Les statistiques des saisies dans les pays d'Asie occidentale montrent qu'en Afghanistan, la transformation de l'opium en d'autres opiacés a repris dans les mêmes proportions qu'avant 2001.

432. Le trafic de drogues et le regain de la culture illicite en Asie occidentale font que l'abus de drogues n'est pas en recul dans cette région. Les taux de toxicomanie aux opiacés en République islamique d'Iran et au Pakistan demeurent parmi les plus élevés du monde et l'abus d'opiacés par injection s'y est répandu rapidement. L'Organe craint donc qu'avec l'intensification du trafic et le paiement en nature des passeurs dans l'Asie centrale dans son ensemble, l'abus de drogues ne se propage rapidement. Apparemment, l'opium et l'héroïne sont désormais préférés au cannabis, de pair avec une progression rapide de la consommation par voie intraveineuse, avec les conséquences graves que cela suppose en ce qui

concerne la propagation de l'infection à VIH et du sida en Asie centrale et dans le Caucase.

Adhésion aux traités

433. L'Organe note avec satisfaction que les 24 États d'Asie occidentale sont tous parties à la Convention de 1961, à la Convention de 1971 et à la Convention de 1988.

434. Il se félicite que la République islamique d'Iran ait adhéré au Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et qu'Israël ait adhéré à la Convention de 1988. Il invite l'Afghanistan, seul État de la région partie à la Convention de 1961 sous sa forme non modifiée à adhérer au Protocole de 1972.

Coopération régionale

435. L'Organe note avec satisfaction que la vaste coopération régionale en matière de contrôle des drogues se poursuit en Asie occidentale. Au septième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de coopération économique tenue à Istanbul (Turquie) en octobre 2002, l'importance d'une approche régionale pour prévenir la production, le commerce et l'usage illicite des drogues a été réaffirmée.

436. Le Conseil des Ministres de l'intérieur des pays arabes et la Ligue des États arabes s'emploient toujours à promouvoir la coopération régionale et internationale ainsi que la coordination des activités de contrôle des drogues entre pays arabes. L'Organisation de la Conférence islamique a parrainé en septembre 2002 un cours de formation juridique à l'intention des personnels des États qui en sont membres, afin de les aider à harmoniser les lois nationales relatives au contrôle des drogues. Le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de coopération économique continuent d'œuvrer à la coopération et à la coordination entre les États qui en sont membres.

437. En Turquie, l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, qui fonctionne effectivement depuis décembre 2001, a dispensé plusieurs programmes de formation aux niveaux international et national en 2002. En septembre 2002, la Communauté d'États indépendants (CEI) a décidé de créer un organisme chargé de lutter contre le trafic de drogues en Asie centrale, afin de

favoriser des actions concertées pour enquêter sur la criminalité liée à la drogue et de promouvoir des activités de prévention de l'abus de drogues.

438. La troisième Conférence internationale des chargés de liaison en matière de drogues s'est tenue à Téhéran (République islamique d'Iran) en novembre 2001; comme cela a été le cas lors des deux conférences précédentes, de nombreux pays d'Asie occidentale et d'autres régions y ont participé. En février 2002, le Gouvernement turc et la Drug Enforcement Administration des États-Unis ont organisé conjointement une conférence sur la stratégie de lutte contre le trafic d'héroïne en Asie du Sud-Ouest en vue de favoriser la coopération internationale en matière de détection et de répression. Les responsables des services compétents de pays d'Asie occidentale et d'Europe ainsi que des États-Unis qui y ont participé ont examiné de nouveaux moyens de lutter contre le trafic d'héroïne.

439. Pendant le premier semestre de 2002, plusieurs initiatives ont été lancées en Asie centrale afin de promouvoir la coopération en matière d'échange d'informations, d'assistance technique et de lutte contre la contrebande de drogues. Ces initiatives ont débouché sur la signature de plusieurs accords et protocoles sur la coordination des activités des autorités compétentes de l'Afghanistan, de la Chine, du Kazakhstan et du Tadjikistan, notamment. On notera par ailleurs la tenue de trois conférences: la première sur la coopération judiciaire en Asie centrale dans le cadre des conventions des Nations Unies, à Almaty (Kazakhstan), en mars 2002; la deuxième sur l'abus de drogues en Asie centrale, à Tachkent (Ouzbékistan), en juin 2002; et la troisième sur le trafic de drogues le long de la "route de la soie", à Tachkent, en octobre 2002.

440. L'Organe accueille avec satisfaction la conclusion de plusieurs nouveaux accords bilatéraux sur le contrôle des drogues par des pays d'Asie occidentale, tels ceux que la République islamique d'Iran a signés avec l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Il se félicite aussi que la coopération étroite entre les services de détection et de répression de la République islamique d'Iran et ceux du Pakistan se poursuive.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

441. L'Organe note que, alors que la législation afghane régissant le contrôle des drogues laisse à désirer, l'Administration intérimaire a promulgué, en janvier 2002, un décret interdisant la culture, la production, la transformation, l'abus et le trafic illicite de stupéfiants. En avril de la même année, cette interdiction a été confirmée par un deuxième décret de l'Administration intérimaire qui prévoit des mesures de destruction des cultures illicites; par ailleurs, le remboursement de prêts en opium est désormais interdit par la loi. Toutefois, cette interdiction promulguée après la saison des semailles, n'a pas été suivie d'effets en raison de certains facteurs tant sociaux que politiques et de la forte résistance opposée par les chefs locaux et les agriculteurs. L'Administration intérimaire demeure cependant résolue à éliminer la culture du pavot à opium et à lutter contre le trafic de drogues.

442. L'Organe note qu'en Afghanistan, il a été nommé par décret un conseiller pour les questions de sécurité nationale chargé de toutes les activités de prévention de la production, de la consommation et du trafic illicites de drogues, et qu'il a été mis en place au sein du Conseil de sécurité nationale un département antistupéfiants chargé de coordonner toutes les activités du gouvernement en matière de contrôle des drogues. L'Organe invite les autorités afghanes à adopter dans les meilleurs délais une législation qui régitte efficacement le contrôle des drogues, notamment pour ce qui est des échanges internationaux et de la distribution locale de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs utilisés à des fins licites.

443. L'Organe note avec satisfaction que le Gouvernement turc exerce un contrôle plus strict sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs qui entrent dans les zones franches et qui en sortent.

444. La République islamique d'Iran a élaboré un nouveau programme quinquennal antidrogues et a réorganisé et étoffé le Service du contrôle des drogues, le dotant d'un budget propre qui n'est pas alimenté par le produit des saisies de stupéfiants et des avoirs confisqués. Elle a également élaboré une nouvelle loi sur le contrôle des drogues, qui modifie les dispositions pénales existantes et assortit les mesures

de répression d'activités de prévention et de traitement de la toxicomanie. L'Organe note en outre qu'en 2001, les autorités iraniennes ont mis au jour une importante affaire de corruption liée au trafic de drogues.

445. L'Organe prend acte du fait qu'au Pakistan, les contrôles directs exercés par les autorités de la province de la frontière du Nord-Ouest vaudront également pour les zones tribales administrées par les autorités fédérales. Dans ce pays, les tribunaux spéciaux chargés de traiter les affaires de trafic de stupéfiants sont désormais en service et les juridictions civiles et pénales sont séparées. On a pu de la sorte rattraper une partie du retard accumulé dans l'examen des affaires de drogue. Étant donné les différences qui subsistent en matière de sanctions et la persistance de retards dans le traitement des affaires de drogue, l'Organe invite le Gouvernement pakistanais à continuer de moderniser le système judiciaire.

446. En mars 2002, le Gouvernement ouzbek a adopté un programme de lutte contre l'abus et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes pour la période 2002-2005, qui vise à intensifier les activités de détection et de répression, prévenir l'abus de drogues et développer la coopération internationale en matière de contrôle des drogues. L'Organe note avec satisfaction que les Gouvernements kazakh, kirghize, ouzbek et tadjik ont désigné les autorités qui ont, au plan national, la responsabilité de répondre aux demandes d'entraide judiciaire en application de l'article 7 de la Convention de 1988.

447. L'Organe continue de s'inquiéter du manque de renseignements sur la nature et l'ampleur de l'abus de drogues en Asie occidentale, plusieurs pays ayant tendance à ne s'intéresser qu'à l'abus d'opiacés. L'Organe se félicite que le Liban ait réalisé une évaluation de l'abus de drogues, qui porte sur différents types de substances. Cette étude fait apparaître qu'il serait utile de mettre en place un système centralisé et normalisé de suivi qui permette de rassembler des données sur l'abus de drogues d'origines diverses, et ses conclusions pourraient également valoir pour d'autres pays de la région. Une évaluation rapide de la situation concernant l'abus de drogues, qui concerne tous les pays d'Asie centrale à l'exception du Turkménistan, a été menée à bien. L'Organe invite tous les gouvernements d'Asie occidentale à commencer ou à continuer de surveiller tous les types d'abus de drogues au plan national, y

compris l'abus de cannabis et de préparations pharmaceutiques détournées des circuits licites.

448. L'Organe se félicite de ce que certains pays d'Asie occidentale, dont la Jordanie, le Kazakhstan et la République islamique d'Iran, aient renforcé leurs structures de traitement et de réadaptation des toxicomanes. On compte actuellement, en République islamique d'Iran, quelque 90 centres publics de traitement, soit trois fois plus qu'en 2000, qui recourent à des thérapies de plus en plus diversifiées. Au Pakistan, trois centres "portes ouvertes" de traitement des personnes séropositives ou malades du sida fonctionnent effectivement, et un réseau de centres de traitement et de réadaptation des toxicomanes est mis en place. Toutefois, dans la plupart des pays de la région, les services de traitement et de réadaptation des toxicomanes laissent encore à désirer; ces centres étant souvent administrés par des organisations non gouvernementales privées, les toxicomanes n'en connaissent généralement pas l'existence. En outre, dans plusieurs pays de la région, seuls les opiomanes ont droit à un traitement. L'Organe engage instamment tous les pays à faire davantage en matière de prévention et de traitement de l'abus de drogues et, en particulier, à mieux faire connaître aux toxicomanes les services qui sont mis à leur disposition.

449. De l'héroïne étant illicitement fabriquée en Asie occidentale, l'Organe souligne qu'il est impératif d'y renforcer le contrôle des précurseurs. L'Ouzbékistan est le seul pays d'Asie centrale à participer à l'Opération "Topaz", qui porte sur la surveillance des échanges internationaux d'anhydride acétique. L'Organe exhorte tous les pays qui ne participent pas à cette opération à s'investir davantage dans les initiatives concertées visant à prévenir l'emploi de précurseurs en vue de la fabrication illicite de drogues, principalement en Afghanistan.

450. L'Organe se félicite de l'action récemment menée dans plusieurs pays d'Asie occidentale en vue de prendre des mesures antiblanchiment d'argent ou d'étoffer celles qui existent déjà. Il apprécie tout particulièrement la coopération nouée entre le Pakistan et les Émirats arabes unis visant à prévenir le blanchiment par le biais de la *hawala*. En Arabie saoudite, la première conférence internationale sur la prévention et la détection de la fraude, des délits économiques et du blanchiment d'argent a eu lieu en mai 2002. Aux Émirats arabes unis, un service de

renseignement financier a été créé en 2001 et, en Israël, un service similaire fonctionne effectivement depuis 2002. Au Liban, un atelier sur la lutte contre le blanchiment d'argent s'est déroulé en janvier 2002 et, en mai de la même année, la Commission spéciale d'enquête a publié ses premières conclusions sur les cas qu'elle avait détectés. Tout ceci étant encourageant, l'Organe invite le Gouvernement libanais à prendre les mesures nécessaires pour retirer sa réserve concernant les dispositions relatives au blanchiment d'argent de la Convention de 1988. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Oman, la République islamique d'Iran et le Yémen ont pour leur part élaboré des lois antiblanchiment.

451. Étant de plus en plus intégrés dans l'économie mondiale, les pays d'Asie centrale sont susceptibles d'être touchés par le blanchiment. L'Organe se félicite que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe projette d'organiser une série d'ateliers sur la lutte contre le blanchiment dans cette sous-région, dont les premiers ont eu lieu à Astana et Almaty (Kazakhstan) ainsi qu'à Bishkek en septembre 2002. Toutefois, comme de nombreux cas de blanchiment ont été signalés par des pays de la sous-région, l'Organe exhorte les gouvernements des cinq pays d'Asie centrale à promulguer dès que possible une législation antiblanchiment qui soit exhaustive.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

452. Le cannabis reste la drogue la plus consommée en Asie occidentale. En Afghanistan, si l'on ne connaît pas exactement l'ampleur de la culture illicite du cannabis, on suppose qu'elle est considérable. Dans ce pays comme au Pakistan, le cannabis pousse également à l'état sauvage. De la résine de cannabis continue d'être acheminée clandestinement de ces deux pays vers d'autres pays d'Asie occidentale et vers l'Europe. Malgré des campagnes régulières de destruction, la culture illicite du cannabis s'est étendue dans la vallée de la Bekaa au Liban, alors qu'elle y avait été éliminée au début des années 1990. La Turquie a également signalé que le cannabis était cultivé sur de petites parcelles. La plupart des trafiquants de drogues qui sont arrêtés le sont pour du trafic de cannabis. Plusieurs pays (Arabie saoudite, Israël et République islamique d'Iran) font savoir que le trafic de cannabis a gagné en ampleur. Au Kazakhstan, où le chanvre

pousse à l'état naturel sur de vastes superficies, notamment dans la vallée du Tchou, il y a un risque que les trafiquants de drogues exploitent ces plantes. L'Organe est conscient du rôle écologique de ces plantes et il prend acte de l'intention du Gouvernement kazakh de les remplacer par une variété de cannabis à faible teneur en THC, ce qui permettrait de l'utiliser à des fins industrielles et d'en empêcher le mésusage éventuel.

453. En Afghanistan, il semble que la culture du pavot à opium ait retrouvé son niveau du milieu des années 1990, mais qu'elle reste toutefois en deçà des pics enregistrés en 1999 et 2000. Elle s'est répandue en particulier dans les régions du nord-est. En outre, des cultures d'été, plantées avant l'automne – la saison habituelle des semences – ont été repérées dans certains districts du sud. Environ 3 400 tonnes d'opium auraient été récoltées en 2002. Les données sur les stocks d'opiacés détenus en Afghanistan ces dernières années ne sont pas disponibles.

454. La destruction des cultures illicites en Afghanistan doit s'accompagner de mesures visant à prévenir leur déplacement vers les pays d'Asie centrale, dont les conditions climatiques sont favorables. Bien que l'Organe se félicite qu'actuellement, les superficies illicitement plantées en pavot à opium ne soient guère étendues dans cette sous-région, il demande instamment aux cinq pays d'Asie centrale de renforcer leurs moyens en matière de suivi et de réduction de la demande afin de prévenir un déplacement des cultures (c'est-à-dire leur apparition, réapparition ou expansion dans un autre pays).

455. Au Pakistan, les autorités ont réussi à détruire 70 % du millier d'hectares illicitement plantés en pavot à opium dans des zones où cette culture avait repris en 2001. Au Liban, la culture illicite sur de petites parcelles est pratiquée dans la vallée de la Bekaa, mais des campagnes de destruction sont régulièrement menées. En Turquie, la paille de pavot provenant de cultures licites continue d'être utilisée pour l'extraction d'alcaloïdes. Ce pays n'a pas signalé de détournements d'opiacés vers les marchés illicites.

456. En Afghanistan, la fabrication d'héroïne à grande échelle aurait repris après les événements du 11 septembre 2001, comme le montrent, par exemple, la découverte de produits chimiques utilisés dans la transformation de morphine en héroïne au marché

d'opium de Ghani Khel et l'augmentation des saisies d'héroïne effectuées dans les pays voisins. Les saisies pratiquées au Tadjikistan indiquent que l'héroïne destinée à être vendue illicitement dans les pays européens est de plus en plus pure. La fabrication de quantités importantes d'héroïne n'a pas été signalée au Pakistan. En Turquie, les autorités continuent de repérer et démanteler des laboratoires clandestins de fabrication d'héroïne.

457. On n'a pas découvert de laboratoires clandestins en Asie centrale. Pourtant, l'industrie chimique y est présente et, dans un passé récent, on a détecté de gros envois à destination de l'Afghanistan de produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Au cours de la période 1996-1999, l'Ouzbékistan et le Turkménistan ont signalé avoir saisi plus de 120 tonnes d'anhydride acétique. Préoccupé par le manque d'informations sur les saisies actuelles de précurseurs, l'Organe demande instamment à tous les pays d'Asie occidentale de prendre des mesures pour surveiller les points de passage frontaliers, afin de détecter tant la contrebande de ces substances que le trafic de drogues.

458. Alors que, après l'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée en 2000 par les Taliban, la quantité totale d'opiacés d'origine afghane saisie en République islamique d'Iran avait reculé, elle est repartie à la hausse. Toutefois, les fluctuations du prix de l'opium sont le signe que la demande dans ce pays est élevée. Au Pakistan, les saisies actuelles concernent principalement la morphine et l'héroïne, alors que les saisies d'opium continuent de diminuer, ce qui donne à penser que le Pakistan est avant tout un pays de transit et que l'héroïnomanie y est plus répandue que l'opiomane.

459. La quantité de drogue saisie dans les États d'Asie centrale a continué d'augmenter, atteignant au total 10,5 tonnes en 2001, dont plus de 80 % pour le Tadjikistan. Le Turkménistan n'a pas déclaré avoir effectué de saisies. Une bonne part de l'opium, de la morphine et de l'héroïne fabriqués en Afghanistan est de plus en plus souvent acheminée clandestinement du Tadjikistan vers la Fédération de Russie, via le Kazakhstan, puis vers l'Occident. Selon les autorités russes, plus d'une centaine de tonnes d'héroïne en provenance du Tadjikistan franchissent chaque année la frontière, tandis que 93 % des feuilles de cannabis, 85 % de la résine de cannabis et 78 % de l'opium saisis

en Fédération de Russie avaient transité par le Kazakhstan.

460. Comme l'héroïne est plus rentable et plus facile à transporter que l'opium, sa part dans le volume total des saisies d'opiacés en Asie centrale continue d'augmenter, passant de 75 % en 2000 à plus de 90 % en 2001. Au Tadjikistan, elle a triplé pendant le premier semestre de 2002, par rapport à la même période l'année précédente. De même, au Kirghizistan, la quantité d'héroïne saisie pendant les premiers mois de 2002 était quatre fois plus importante que celle saisie à la même période en 2001.

461. Depuis quelque temps, une bonne part des opiacés produits en Asie occidentale est destinée à être illicitement vendue dans les pays d'Europe. Toutefois, une importante quantité est utilisée pour satisfaire la demande illicite des pays d'Asie occidentale. Dans ces pays, la toxicomanie demeure l'un des grands problèmes sociaux et la criminalité liée aux drogues et la toxicomanie sont les principales causes d'arrestation. On s'attend à ce que la toxicomanie se répande en Afghanistan à la suite du retour des réfugiés dans les régions où l'opium est cultivé ou consommé.

462. L'abus de drogues a fortement augmenté ces dernières années au Tadjikistan, pays d'Asie centrale le plus touché par l'intensification du trafic. On estime que l'Asie centrale compte 720 toxicomanes pour 100 000 habitants, le Kirghizistan et le Kazakhstan (respectivement 1 644 et 1 110 toxicomanes pour 100 000 habitants) venant en tête de liste. Les opiacés administrés par injection sont en passe de devenir les drogues de prédilection dans tous les pays d'Asie centrale. Parallèlement, l'âge de la première prise est en baisse brutale dans toute la sous-région, tandis que la proportion de femmes parmi les toxicomanes est en augmentation.

463. Il a été établi que l'abus de drogues par injection est la cause principale de la propagation fulgurante de l'infection à VIH et du sida dans les pays d'Asie centrale ainsi qu'en République islamique d'Iran. Dans certaines régions du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan, jusqu'à 80 % des personnes infectées par le VIH sont des toxicomanes qui s'injectent la drogue, dont au moins la moitié sont âgés de moins de 30 ans. Malgré la modicité des ressources, on a intensifié les mesures de prévention de la propagation du VIH en Asie centrale et en République islamique d'Iran, en particulier parmi les groupes à haut risque,

comme les toxicomanes. Dans l'ensemble de la sous-région, en plus des campagnes de sensibilisation à l'abus des drogues, on a créé des points de fourniture de seringues et des programmes de traitement de substitution sont envisagés.

464. Comme l'Organe l'a indiqué dans son rapport pour 2001⁵⁰, les préparations pharmaceutiques obtenues grâce à des prescriptions abusives, à la vente clandestine dans les pharmacies ou par détournements des circuits licites font souvent l'objet d'abus en Asie occidentale. Les conclusions provisoires d'une évaluation menée au Liban confirment qu'il est toujours facile d'y acheter des produits pharmaceutiques sans ordonnance, tout comme dans d'autres pays de la région. L'Organe engage donc instamment tous les pays concernés à prendre les mesures nécessaires pour respecter les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et empêcher le détournement de ces drogues du commerce licite vers les circuits illicites.

465. L'ampleur de l'abus et du trafic de cocaïne en Asie occidentale demeure négligeable. Toutefois, la République arabe syrienne en a signalé une très grosse saisie en 2001. Au Liban, les saisies de cocaïne effectuées en 2001 ont considérablement augmenté par rapport aux années précédentes grâce à l'efficacité des opérations internationales de détection et de répression. Israël a par ailleurs signalé que de plus en plus de saisies de petites quantités de cocaïne étaient effectuées.

Substances psychotropes

466. Le trafic et l'abus de stimulants fabriqués illicitement (souvent sous le nom de la marque Captagon) demeurent préoccupants en Méditerranée orientale et dans la péninsule arabique. L'Arabie saoudite, la Jordanie, la République arabe syrienne et la Turquie continuent de signaler des saisies de ce produit, dont on pense qu'il est fabriqué illicitement dans le sud-est de l'Europe. Les autorités n'ont pas indiqué la composition exacte de la plupart des stimulants saisis. Aussi, l'Organe souhaite-t-il être informé des résultats des analyses approfondies effectuées en laboratoire. En 2002, comme précédemment, la plupart des stimulants saisis continuent d'être destinés aux pays de la péninsule arabique. Les informations sur l'ampleur réelle de l'abus de ces substances dans les pays en question sont

encore rares. L'abus d'ecstasy pose problème en Israël, au Liban et, dans une moindre mesure, en Turquie, comme le montrent les données sur les saisies.

467. Dans les pays d'Asie occidentale les plus gravement touchés par l'abus d'opiacés, c'est l'abus de calmants et d'analgésiques, à titre de substitut ou de complément aux opiacés, qui pose problème. Par exemple, la République islamique d'Iran a signalé l'abus, par des opiomanes, de buprénorphine conditionnée en ampoule ("héroïne de synthèse").

468. En Asie occidentale, seul Israël a signalé des saisies et un abus de diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) et d'autres hallucinogènes, dont la psilocine et la psilocybine. Ce pays a également fait état d'abus de flunitrazépam (Rohypnol), de *gamma*-hydroxybutyrate (GHB) et de kétamine.

469. Des variétés d'*Ephedra* poussent à l'état sauvage dans plusieurs régions d'Asie centrale, surtout au Kazakhstan et au Kirghizistan. Bien qu'il n'ait pas été octroyé de licences pour la récolte licite d'*Ephedra*, les services de détection et de répression ont fait état d'une augmentation des saisies de matières premières et de drogues illicites de fabrication artisanale contenant de l'éphédrine, de la méthamphétamine et de la méthcathinone.

Missions

470. En août 2002, l'Organe a envoyé une mission en Afghanistan pour poursuivre les consultations prévues à l'article 14 de la Convention de 1961 (voir par. 185 à 193 ci-dessus).

471. En septembre 2002, l'Organe a dépêché une mission au Kazakhstan. Il note avec satisfaction que le Gouvernement kazakh est déterminé à lutter contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et l'encourage à coordonner davantage l'action des divers services de détection et de répression en matière de drogues. La réglementation régissant le commerce et la distribution licites de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs y est adéquate. L'abus de drogues s'est répandu au Kazakhstan, à l'instar d'autres pays d'Asie centrale, mais le Gouvernement kazakh a pris d'importantes mesures pour améliorer le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

472. En raison de la situation géographique du Kazakhstan (qui est l'un des itinéraires les plus importants pour le trafic d'opiacés d'Afghanistan vers

l'Europe) et du fait que ce pays fabrique de l'anhydride acétique (produit essentiel pour la fabrication illicite d'héroïne), l'Organe invite le Gouvernement kazakh à envisager de participer à l'Opération "Topaz" afin d'exercer un contrôle encore plus rigoureux sur cette substance.

473. En janvier 2002, l'Organe a dépêché une mission au Tadjikistan. Il prend acte avec satisfaction de la volonté des autorités de respecter les obligations que leur font les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et de prendre un ensemble de mesures pour lutter contre le trafic de drogues. Il se félicite en outre des liens de coopération étroits noués entre les autorités tadjikes et russes en matière de surveillance des frontières, en particulier s'agissant de la lutte contre le trafic d'opiacés provenant d'Afghanistan. Les quantités de drogues transitant par le Tadjikistan et le nombre de ressortissants tadjiks impliqués dans ce trafic étant en augmentation, ce pays risque d'être touché par le blanchiment d'argent. L'Organe invite donc le Gouvernement tadjik à promulguer dans les meilleurs délais une législation sur le blanchiment d'argent. Par ailleurs, la part des saisies d'héroïne dans le volume total des saisies de drogues progressant, il sait gré au Gouvernement d'avoir présenté un projet de réglementation pour le contrôle des précurseurs; il l'engage vivement à adopter ce texte, à exercer un contrôle plus strict sur les précurseurs utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et à participer à l'Opération "Topaz" afin de contribuer au contrôle des mouvements d'anhydride acétique en Asie occidentale.

474. En janvier 2002, l'Organe a envoyé une mission au Turkménistan pour évaluer les progrès accomplis par ce pays dans l'élaboration de stratégies efficaces de contrôle des drogues depuis la précédente mission effectuée en 1997. Bien que des mesures tendant à prévenir le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes semblent y avoir été mises en œuvre, l'Organe engage le Gouvernement turkmène à améliorer ses dispositifs de collecte de données et de communication de l'information et à partager les informations qu'il détient avec les organisations internationales et avec d'autres pays. Il note avec préoccupation que les autorités n'ont pas signalé de saisies d'opiacés ni de produits chimiques depuis 2000, alors que des quantités importantes avaient été saisies les années précédentes.

475. Dans ce pays, la législation actuelle, qui date de l'époque soviétique, impose de nombreuses restrictions dans le secteur de la santé. L'Organe constate que les procédures qui régissent l'importation de médicaments sont inutilement complexes et il souligne qu'il importe de veiller à ce que les médicaments essentiels soient disponibles en quantités suffisantes, en particulier dans le cadre du Programme de santé publique du Président turkmène.

476. L'Organe encourage le Gouvernement turkmène à mettre rapidement la dernière main à la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes et à la loi sur la santé publique. En outre, étant donné qu'il s'intègre de plus en plus à l'économie internationale, le Turkménistan est susceptible d'être touché par le blanchiment d'argent. L'Organe exhorte donc le Gouvernement turkmène à promulguer dans les meilleurs délais une législation sur le blanchiment d'argent. Le Turkménistan n'a pas encore promulgué de législation sur les précurseurs. Compte tenu de la proximité de l'Afghanistan et du risque de détournement d'anhydride acétique, l'Organe engage le Gouvernement turkmène à renforcer officiellement le contrôle des précurseurs chimiques, à adopter dans les meilleurs délais une loi y relative et à participer à l'Opération "Topaz".

D. Europe

Principaux faits nouveaux

477. En Europe, on continue de fabriquer illicitement des quantités considérables de drogues de synthèse, en particulier de MDMA (ecstasy), qui sont ensuite distribuées clandestinement non seulement sur le plan régional, mais aussi dans d'autres régions du monde, dont en premier lieu l'Amérique du Nord et l'Océanie et, dans une moindre mesure, l'Afrique et certaines parties de l'Asie. Bien qu'on ne dispose d'aucune estimation du volume de cette fabrication illicite, l'importance des saisies indique que l'offre est constante et la disponibilité élevée. L'Organe est convaincu qu'il faut renforcer la coopération internationale entre services de détection et de répression pour s'attaquer au vaste trafic de MDMA (ecstasy) dans le monde. En même temps, les gouvernements doivent multiplier les activités de prévention de l'abus de drogues et fournir aux consommateurs potentiels de drogues de synthèse des

informations judicieusement choisies sur les effets pharmacologiques nocifs de ces substances: selon de récents travaux scientifiques, l'abus de MDMA (ecstasy) peut, par exemple, entraîner des lésions cérébrales irréversibles.

478. En Europe, il ne semble y avoir aucun indice de recul de l'abus de drogues. Cela dit, étant donné que quelques pays européens seulement réalisent à intervalles réguliers des enquêtes nationales comparables, il est difficile de suivre l'évolution dans le temps du phénomène de l'abus de drogues à l'échelle régionale. Prenant note avec satisfaction des travaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies dans ce domaine, l'Organe engage tous les gouvernements à réaliser plus régulièrement des enquêtes dont les résultats puissent être comparés, dans l'esprit de celles effectuées par l'Observatoire européen, ce qui leur permettra de vérifier si leurs politiques ont l'effet désiré.

479. L'augmentation de la culture illicite de pavot à opium et de la fabrication d'héroïne en Afghanistan est susceptible d'avoir des répercussions en Europe, l'une des principales destinations de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest. L'Organe invite donc les gouvernements des pays européens à continuer d'aider les autorités afghanes dans leurs efforts pour faire face à ce problème.

480. Dans les années 1990, la partie sud-est de l'Europe était essentiellement utilisée comme zone de transit d'envois illicites d'opiacés; or, certains éléments donnent à penser que des drogues illicites y sont de plus en plus fabriquées, ce dont témoignent la détection de laboratoires clandestins de fabrication d'héroïne et les affaires de détournement d'anhydride acétique. Il y a eu aussi une progression de l'abus d'opiacés.

481. En Fédération de Russie, d'importants marchés illicites d'opiacés et de cannabis en provenance d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale se sont développés; en outre le pays semble être désormais traversé par un autre circuit de contrebande à destination de l'Europe centrale. Qui plus est, les autorités chargées du contrôle des drogues doivent faire face à la fabrication illicite à petite échelle de stupéfiants, principalement d'opiacés injectables, qui est très répandue dans le pays. Le nombre de laboratoires utilisés dans la fabrication illicite de ces drogues qui sont découverts ne cesse toutefois de